« petite correspondance », empruntée à la *Semaine religieuse* du diocèse de Paris du 28 juin.

Le malheur pour l'*Homme libre*, c'est qu'il n'y a pas de numéro du 28 juin de la *Semaine religieuse de Paris*, et aucune trace de correspondance n'existe dans les numéros se rapprochant de cette date.

Quand on est aussi libre que cet Homme-là, on devrait choisir des artifices de polémique moins misérables.

Les vrais responsables

Le député socialiste unifié Poulain se trouvait l'autre jour sur le quai de la gare, à Mézières, fumant sa cigarette en attendant le départ du train.

Alors apparut, entre deux gendarmes, un malheureux artilleur, qui avait été déféré au Conseil de discipline pour manifestations contre la loi de trois ans. Il était chargé pour les cantonnements et allait être dirigé sur l'île d'Oléron.

Le soldat reconnut le député. Il eut un sérieux sursaut et s'écria :

— Et dire que c'est pour avoir obéi aux conseils de « ceux-là » que je vais à Berthé !... Lui, voyage en première, et moi entre deux gendarmes, les menottes aux mains !

C'est la *Dépêche des Ardennes* qui a recueilli et signale ce propos émouvant.

M. Albert Poulain a pu faire un retour sur lui-même, et sa cigarette lui aura paru moins bonne.

Tango

On lit dans le *Figaro* :

« La fête que S. A. R. l'infant don Luis d'Orléans-Bourbon a donnée samedi au Polo a été particulièrement brillante et réussie. Le bal se termina par un gracieux concours de tango présidé par la duchesse de La Rochefoucauld et le Comité, composé de la comtesse de Lubersac, princesse Gérard de Faucigny-Lucinge, comtesse Gaston de Montesquiou-Fezensac, le vicomte de Montebello et M. André de Fouquières. De ravissants objets furent offerts par S. A. R. aux heureux vainqueurs.

» Premier prix de tango, Mlle d'Hinisdal et M. de Vasconcellos ; deuxième prix, princesse Amédée de Broglie et M. J.-B. Boto ; troisième prix, Mlle Beache et M. Fernandez ; quatrième prix, vicomtesse de Sainte-Croix et le comte H. de Fels. »

A Buenos-Ayres, le tango ne s'épanouirait pas en aussi beau monde.

Conseil des ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Le Conseil a arrêté la date du 3 août pour les élections départementales.

LES SOLDES DES OFFICIERS ET DES SOUS-OFFICIERS

Le ministre des Finances a été autorisé à déposer ce soir sur le bureau de la Chambre la projet de loi sur l'amélioration de la situation matérielle des officiers et sous-officiers des armées de terre et de mer, ainsi que des militaires de la gendarmerie.

L'EXPOSITION COLONIALE ET L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS

Le Conseil a décidé que l'exposition coloniale de 1916 aurait lieu à Marseille et il a approuvé, en principe, l'organisation à Paris pour la même année d'une exposition internationale d'art décoratif moderne.

AU CONSEIL D'ETAT

Le garde des sceaux a présenté à la signature du président de la République un décret nommant conseiller d'Etat M. Godret-Desmoyers, maître des requêtes, en remplacement de M. Sainsère, admis à faire valoir son droit à la retraite et nommé conseiller d'Etat honoraire.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

Le ministre du Travail a soumis à la signature du président de la République un décret augmentant de deux représentants ouvriers et de deux représentants patronaux le nombre des membres du Conseil supérieur du travail. Les deux sièges de représentants ouvriers sont attribués à la corporation des voyageurs de commerce et à l'industrie du livre ; les deux sièges de représentants patronaux aux groupes du commerce et aux industries polygraphiques.

LES LOIS SOCIALES ET LES FRAIS MÉDICAUX

Le ministre du Travail a fait également signer un décret instituant une Commission chargée d'étudier dans leur ensemble les conditions de participation du corps médical à l'application des lois sociales.

Les élections aux Conseils généraux

Le premier tour de scrutin est fixé au dimanche 3 août ; les ballottages ayant lieu une semaine après, c'est-à-dire le 10 août, la session pourrait être tenue par les Conseils renouvelés à partir du 17 août.

Le gouvernement pense que d'ici au 3 août, l'examen de la loi militaire sera terminé dans les deux Chambres, qui pourraient alors entrer en vacances.

Notons que 455 députés et 74 sénateurs sont candidats à un siège de conseiller général.

PAYS-BASQUE, — Dans le canton de Vitry-le-Brûlé, Julien Evrard, républicain de gauche, a été élu conseiller général par 2 935 voix contre 598 à M. Pommier, socialiste unifié.

Echos parlementaires

LES LOIS SOCIALES

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales a adopté, en deuxième lecture, le projet de loi ayant pour but d'étendre à l'agriculture la législation sur les accidents du travail.

Elle a décidé d'introduire dans le dispositif du projet de loi relatif aux maladies professionnelles, le texte suivant :

« Sera puni d'une amende de 100 à 500 fr. et d'un emprisonnement de trois jours à trois mois, quiconque par menaces, dons, promesses d'argent, rétribution sur les honoraires médicaux ou fournitures pharmaceutiques, faite à des médecins du travail, des Syndicats ou mutualistes, à des chefs d'entreprise, à des assureurs ou à toute autre personne, aura attiré ou retenu d'autres victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, dans un but lucratif ou général, médical ou officine de pharmacie et aura ainsi porté atteinte ou tenté de porter atteinte à la liberté de l'ouvrier de choisir son médecin ou son pharmacien. »

La Commission a également approuvé le rapport de M. Bonnevay sur le projet de loi ayant pour but d'interdire à toutes Sociétés ou entreprises non régies par la loi du 1er avril 1898 de prétendre au titre de Société de secours mutuels.

LES DOUANES

La Commission des douanes a décidé qu'une démarche serait faite près du ministre des Affaires étrangères pour que la convention franco-espagnole aboutisse dans le plus bref délai.

La Commission a ensuite adopté le rapport de M. Roch, sur la proposition de M. Bighon, tendant à la suppression du droit de permis en douane.

LA LOI MILITAIRE ET LE GROUPE D'ENTENTE DÉMOCRATIQUE

Le groupe d'entente démocratique et sociale a arrêté aujourd'hui les termes de la déclaration qui sera lue à l'occasion du vote sur le contre-projet Messimy-Boncour.

Dans cette déclaration, le groupe ferait connaître les raisons pour lesquelles il se montre opposé au service de trente mois.

Le groupe a ensuite décidé, par échange de vues, que l'interpellation à 20 ans, inscrite à l'ordre du jour, serait ajournée à l'adoption de toute disposition nouvelle du gouvernement.

Chambre des députés

Séance du mardi 1er juillet (matin)

Séance ouverte à 9 heures. M. Pasch, vice-président, préside.

La loi de trois ans

Le contre-projet Pasqual

M. Pasqual défend un contre-projet maintenant le service de deux ans basé sur l'instruction militaire obligatoire depuis l'âge de 18 ans jusqu'à l'incorporation.

Les jeunes gens, à partir de 18 ans, seraient tenus de suivre les séances d'instruction militaire préparatoire qui auraient lieu trois dimanches par mois au chef-lieu de canton.

M. Pasé dit que tout en ratifiant les observations de M. Pasqual, la Commission repousse le contre-projet qui maintient le service de deux ans sur lequel la Chambre a déjà statué.

Les rares députés présents réclament la clôture de la discussion, mais M. Raffin-Dugens tient à appuyer le contre-projet parce qu'il est opposé au service de trois ans qui, dit-il, ruinerait le peuple.

Puis, mettant en cause M. André Lefèvre, l'orateur en fait dire par celui-ci qu'il n'a rien compris à son argumentation.

M. Raffin-Dugens annonce à la Chambre qu'en nombre des généraux qui combattent la loi de trois ans, il tient ajouter ceux des généraux Tournier et Geiran, ce dernier, ancien ministre de la Guerre.

M. Briant interrompt pour dire que la loi de trois ans s'impose avec d'autant plus de force que le Reichstag a voté hier la loi militaire allemande ; les socialistes allemands ne s'y sont pas opposés.

Pourquoi les socialistes français font-ils de l'obstruction à la loi militaire française ? (Appl. à droite et au centre.)

M. Jaurès. — Le Reichstag a voté la loi financière allemande, ce que vos amis, Monsieur Briant, ne furent pas ici.

M. Reulina. — Qu'en savez-vous ?

M. Jaurès, qui n'avait pas prononcé de discours depuis trois jours, trouve l'occasion excellente de placer quelques phrases.

Les socialistes français, dit-il, lutteront contre la loi de trois ans, que ses partisans abandonnent déjà partiellement par des transactions incomplètes, et s'ils ne réussissent pas à la faire échouer, ils demanderont à la richesse d'en payer l'intégralité.

Mais M. Bonnefous lui réplique qu'il n'a pas le droit de discuter les nouveaux armements de la France depuis que l'Allemagne a voté les siens.

M. Raffin-Dugens reprend alors son discours en disant que les instituteurs n'aiment pas la caserne, ce que nous savions déjà, et en affirmant qu'une guerre, avant d'être déclarée, doit être acceptée par le peuple.

En terminant, l'orateur demande le maintien du service de deux ans.

Bien entendu, la Commission de l'armée, par la voix de son rapporteur, demande à la Chambre de repousser le contre-projet de M. Pasqual.

Il en est ainsi décidé par 427 voix contre 129.

Le contre-projet Lefol

C'est au tour de M. Lefol, à défendre un contre-projet ayant pour but de garder la loi de deux ans et organisant plusieurs incorporations par année.

M. Broche, après M. Lefol, soutient ce contre-projet, mais, midi sonnant, la Chambre décide de renvoyer la suite de la discussion à cet après-midi.

Séance à 2 heures.

Séance du mardi 1er juillet (soir)

Séance à 2 h. 1/2. M. Deschanel préside.

La Chambre repousse une demande en autorisation de poursuite contre les députés. Elle adopte ensuite un projet relatif à la vente des immeubles du Saïd. On continue ensuite la discussion de la loi de trois ans.

Le contre-projet de M. Broche revient en débat.

M. Broche affirme les sentiments pacifistes de ses amis socialistes et reproche aux partisans de la loi de trois ans d'être de mauvais patriotes. Puisque le gouvernement s'acharne à suivre pas à pas toutes les initiatives de l'Allemagne au point de vue militaire, dit l'orateur, il n'y a pas de raison pour qu'on s'en tienne au service de trois ans ; on peut aussi bien en arriver au service de cinq ou de sept ans.

L'effort vain et épuisant réclamé du pays nous gênera et nous affaiblira plutôt que d'augmenter notre puissance.

Au point de vue économique, pendant que les jeunes gens seront retenus à la caserne pour une troisième année, les étrangers prendront de plus en plus leur place dans l'industrie et le commerce. La dépopulation augmentera encore.

Attaque brusquée, effectifs nécessaires, couverture soni pour l'orateur autant de plaisanteries jetées dans le débat « pour embrouiller les entendements ».

M. Tournade interrompt les interminables développements de l'orateur pour faire observer à M. Broche, qu'il occupe la tribune sans aucune utilité, puisque le contre-projet Lefol, sur lequel il s'explique est retiré.

— On ne peut pas retirer un texte pendant qu'un orateur est à la tribune, réplique M. Broche, et il repart de plus belle.

A la suite d'un long historique du projet de loi, l'orateur oppose l'opinion des généraux partisans des deux ans à l'opinion des généraux partisans des trois ans. Il constate qu'il y a beaucoup d'officiers dans l'armée hostiles au service, mais par une circulaire le ministre de la Guerre leur impose silence et les livre à la surveillance des espions et des mouchards.

M. Etienne. — Je lirai ma circulaire. Il n'y a dans son texte rien de ce que vous dites. (Appl.)

M. Broche proteste contre le terrorisme organisé par le gouvernement autour des adversaires de la loi de trois ans. Il s'élève contre les opérations financières, fructueuses pour certains spéculateurs, auxquelles donne lieu la campagne en faveur des trois ans et l'accroissement de nos forces militaires.

L'orateur lit des textes fort longs de Quinet, Allain Targé, Duseller, etc, pour opposer les avantages de la nation armée au système militaire actuel et réclame la formation militaire de la jeunesse dès le plus bas-âge pour éviter les dégradations physiques et morales qu'entraîne la vie de caserne. (Vives protestations sur de nombreux bancs.)

M. Le Hérissé. — Un pareil langage est intolérable. (Appl.) A la caserne on veille sur la santé physique et morale du soldat. (Appl.)

M. Lefol retire son contre-projet.

Le contre-projet Thalamas

Le contre-projet de M. Thalamas est mis en discussion.

M. Thalamas expose que son texte a pour principal objet de fournir à nos effectifs un supplément de quatre semi-classes. Pour obtenir ce résultat il a inscrit dans son texte trois dispositions principales : maintien du service de deux ans ; rallonge en appelant pour un temps plus long les troupes à cheval ; appel de la classe en deux moitiés.

L'orateur se plaint de n'avoir rencontré dans aucun discours, des arguments convaincants pour le retour aux trois ans. Il maintient donc intégralement son discours de la discussion générale et en reproduit les principaux passages.

M. Thalamas recherche dans les conséquences de la guerre des Balkans les motifs véritables de l'attitude de l'Allemagne menacée dans sa vie économique. Les armements allemands, dit-il, ne sont pas dirigés contre nous ; ils ont pour but uniquement de restaurer la puissance de l'Allemagne diminuée par la guerre récente.

M. Thalamas ne peut nier cependant que des effectifs nouveaux allemands sont groupés sur notre frontière ; il reconnaît qu'il font répondre, mais uniquement par la loi de trois ans.

Dans son contre-projet, M. Thalamas, pour rassembler les effectifs nécessaires au moment voulu propose de donner au gouvernement le droit de rappeler à tout moment par appel individuel dans l'armée qui suivra la libération du service actif les militaires libérés ; il propose d'autoriser le ministre à appeler les réservistes pour les deux périodes à le fois, c'est-à-dire pendant trente-huit jours consécutifs.

L'appel de la classe en deux fractions tous les six mois, diminuerait l'inquiétude causée par ce que l'on appelle le trou de la classe.

Aux forces accrues de l'Allemagne, l'orateur veut répondre, non par un accroissement de l'armée active, mais par une meilleure utilisation des réserves.

M. Le Hérissé, président de la Commission de l'armée, repousse le contre-projet de M. Thalamas.

M. Cerell veut parler, mais la Chambre paraît peu disposé à l'écouter.

On vote ensuite et le contre-projet est repoussé.

M. Thalamas retire son contre-projet et M. Marc Reville a la parole pour soutenir un nouveau contre-projet.

Les projets militaires

La discussion à la Chambre

Transaction gouvernementale

La Chambre ayant repoussé les contre-projets de MM. Augagneur, Painlevé et Pasqual, continue la discussion de la loi de trois ans par l'examen des autres contre-projets :

On sait que M. Hesse a retiré son contre-projet pour en faire un sous-amendement au projet Messimy-Boncour.

Le contre-projet Messimy-Boncour, en fixant à trente mois la durée du service militaire, laisse l'armée française avec deux classes seulement au printemps, c'est-à-dire à l'époque où l'armée allemande est en possession de tous ses effectifs.

De plus, comme il prévoit des périodes d'instruction supplémentaires pour les réservistes, il fait porter sur les hommes mariés qui ont leur foyer et une situation l'effort du sacrifice militaire.

Il y a une dizaine d'orateurs inscrits sur ce contre-projet.

C'est, dit-on, M. Paul-Boncour qui parlera le premier, et le général Pau lui répondrait, le président du Conseil se réservant de prendre la parole après M. Messimy.

M. Barthou posera la question de confiance en s'opposant à la prise en considération du contre-projet.

Et c'est ici que se placera la transaction dont la *Croix* a la première annoncé la possibilité. Nous avions dit, en effet, que M. Barthou, contrairement à l'avis du ministre de la Guerre, était disposé à faire certaines concessions pour gagner quelques voix à gauche.

Voici en quoi consistera cette transaction :

1° Sur l'incorporation à vingt ans, qui permettrait de libérer la classe 1911 après deux ans de service ; 2° sur l'attribution aux soldats incorporés pour trois ans de congés assez larges, puisqu'ils pourraient atteindre annuellement trois ou quatre mois.

Les congés ont été demandés par voie d'amendement pour les paysans. Mais à ces congés agricoles permettant aux ruraux de retourner dans leurs foyers aux époques de la fenaison, de la moisson ou des vendanges, le gouvernement ajouterait des congés d'égale durée pour les étudiants et pour les ouvriers des villes.

En ce qui concerne les étudiants, les congés seraient accordés au moment des examens. Pour les ouvriers de l'industrie, les congés seraient donnés à l'époque où ils pourraient être le plus profitables aux intéressés. Cependant, pour ceux-ci, on envisagerait le cas où ils ne répondraient pas à une nécessité urgente.

Les soldats qui ne bénéficieraient pas des congés toucheraient, en échange de l'augmentation de leur service, une indemnité. Cette indemnité constituerait un pécule qu'ils recevraient au moment de leur libération.

De plus, par ce système de congés accordés à tous les soldats sans exception, on éviterait de porter atteinte au principe de l'égalité du service par des libérations anticipées, décidées, comme l'indique le projet de la Commission de l'armée, soit par vote de tirage ou sort, soit pour des raisons de situation personnelle.

Telles sont les grandes lignes de la transaction que le gouvernement est prêt à accepter.

Ce que disent les journaux

Le lien de complicité

On ne peut passer légèrement sur les façons de procéder de nos gouvernants. Ils doivent prendre certaines mesures contre leurs amis du radicalisme et ils rachètent cela par des fermetures d'écoles catholiques. Ils frappent les petits soldats coupables d'indiscipline, mais n'atteignent pas les meneurs civils, les professeurs patentés d'anarchie. M. André Tardieu vient d'en écrire dans la *Revue des Deux Mondes*, et M. Desmoulins le souligne ainsi dans le *Gaulois* :

Ces syndicalistes anarchistes, qui n'ont que peu de chemin à parcourir pour venir du syndicalisme à l'anarchie, ces cégétistes incorporés dans les groupements communistes révolutionnaires ont des complices. Ces complices-là ne sont pas des ouvriers, travailleurs plus ou moins conscients, égarés par des meneurs. Ces complices-là sont des bourgeois confortablement installés dans la société capitaliste, salariés de cet Etat qu'ils veulent désarmer devant la révolution, favorisés de cette patrie qu'ils entendent livrer sabotée à l'invasion étrangère.

Voyez plutôt. Ici, ce sont des professeurs, et non des moindres, puisqu'ils appartiennent à l'enseignement supérieur. L'un, M. Séailles, a traité de « mauvais coup » le projet de loi sur les trois ans et s'est demandé — avec quelle grâce ! — « s'il ne s'agissait pas en tout cela d'une multiplication de pieds au profit d'une usine de godillots en simili ». L'autre, M. Seignobos, qui enseigne l'histoire, avait annoncé que la loi militaire allemande ne serait pas votée : elle l'est depuis hier. Un troisième, M. Passy, a prêché la désertion en masse.

Il y a quelques mois, Agathon rappelait, dans l'*Opinion*, une réunion de philosophes où l'on avait discuté sérieusement la question de savoir à quelle patrie, nationale ou autre, devait s'appliquer le patriotisme. C'est encore un universitaire, dont le nom m'échappe, qui, il y a deux ans, lors d'Agadir, conseillait qu'on cédât « purement et simplement » le Congo à l'Allemagne. Universitaire et bourgeois aussi, M. Jaurès, qui refuse de désavouer le sabotage de la mobilisation et l'insurrection en cas de guerre.

Enfin, il y a les généraux de chambardement, qui vont se faire applaudir dans les meetings par les sans-patrie, et dont les uns, tel M. Percin (des fiches), vont jusqu'au bout, tandis que les autres reculent intimidés sur le seuil, contents d'avoir provoqué les applaudissements de la *Guerre Sociale* et de « son drapeau dans le fumier ».

Tous ces gens-là, je vous le demande, ne méritent-ils pas une place à côté des « anarchos » et autres syndicalistes dont M. André Tardieu a eu le salutaire courage de remuer l'ignoble littérature ? Ce n'est point, certes, qu'il y ait pour ceux-ci des excuses : mais c'est leur faire tort tout de même que de ne pas, à côté d'eux, appeler leurs complices au pilori.

Si la culpabilité se mesure à la conscience, où sont les coupables ? Dans les Syndicats et les Bourses du travail ou sous la toge du professeur et la tunique du général ? Poser la question, c'est y répondre.

Dans l'*Echo de Paris*, M. Henri Massis reproduit certaines déclarations des Durkheim et Lanson dans leurs cours de Sorbonne :

— Au tableau

A M. Emile Durkheim, le grand maître de la sociologie, nous avons entendu dire : « Les souvenirs de 1870, le désir de venger la défaite font que la France a voué à son armée, instrument nécessaire de la revanche, un culte vraiment superstitieux. Nous avons été élevés dans cette idée qu'elle était la suprême pensée et nous nous sommes laissée absorber par cette idée. Il en est résulté que l'armée a cessé d'être une profession comme les autres ; elle est devenue quelque chose d'intangible et de sacré. Le seul fait de la soumettre à le critique de la raison fait l'effet d'une impiété... D'un autre côté, il y a contradiction interne à ce qu'un peuple comme le nôtre, dont le rôle historique et la raison d'être ont été de proclamer les droits du libre examen et la supériorité du pouvoir civil, accorde une telle prépondérance au pouvoir militaire et à la servitude intellectuelle qu'il incarne. » Et M. Durkheim concluait : « Le seul remède que j'aperçoive au mal est d'orienter autrement l'éducation publique, afin de soustraire l'esprit national à ce déplorable monoidéisme. »

Examinant ce que dans un lycée français l'on doit faire pour l'éducation militaire de la jeunesse française, M. Gustave Lanson, professeur à la Faculté des lettres, déclare : « Rien, rien de spécial ni de distinct. » Et il développe ainsi sa pensée : « Ce qu'on entend par faire contribuer le lycée à l'éducation militaire, c'est simplement l'excitation d'une forme exclusivement guerrière de patriotisme, par une certaine orientation de l'enseignement historique, par l'emploi intensif de ce qu'on appelle l'histoire-bataille. Je ne sais rien de plus détestable...

» Je ne veux pas qu'on se serve de l'histoire pour exciter dans les jeunes imaginations une griserie détestable, pour les remplir de la folie des conquêtes et des aventures. L'histoire-bataille, c'est un décor brillant et mensonger, substitué aux réalités sévères de la guerre, c'est le culte des grandeurs égoïstes et ambitieuses qui se sont jouées de la vie humaine et des intérêts des nations, c'est le culte chez nous de Louis XIV et de Napoléon, de ces gloires qui se sont résolues en épuisement, en amoindrissement de la France. C'est l'admiration, l'enivrement du fait d'armes, du coup d'épée, du geste héroïque ou chevaleresque, quelque inutile ou funeste qu'il ait été pour la patrie. C'est l'excitation de l'amour-propre individuel, consolé de la ruine générale par l'honneur qu'il y recueille. Tout cela est détestable. »

Cela l'est-il aussi à l'école primaire, et l'instituteur devra-t-il faire obstinément tout ce récit de notre grandeur ? Rauch ici était plus tolérant : il consentait qu'on y enseignât le devoir militaire parce que, disait-il, « il y a danger à civiliser à l'excès et prématurément le petit barbare qu'est l'enfant ».

Et il ajoutait : « On racontera donc sans fausse honte les beaux coups d'épée donnés pour la défense de la France. »

Ainsi l'on sera muet sur toute cette partie de notre histoire où brillent les figures de saint Louis, de Jeanne d'Arc, de Bayard, de Turenne, de Kléber, de héros innombrables, ou, si l'on a le dur devoir d'en parler, on le fera « sans fausse honte » ! Telles sont les paroles de direction que la Haute Université adresse à tout le corps enseignant de France. Et ces paroles sont d'autant plus détestables, qu'elles n'ont pas même la franchise d'une négation brutale : ce sont des négations affadies, vicieuses, qui tendent à la discussion ; elles viennent de la haine, mais se dissimulent sous des raisons et des sophismes. Elles veulent qu'on en discute : nous nous y refusons et nous n'en retenons que le dédain qu'elles montrent à l'endroit de toute grandeur héroïque. La grandeur même blesse ces pédants. Mais quelles grandeurs mettent-ils donc à la place de celles qu'ils rentent ? Comme dit Charles Péguy : « Ils veulent bien que l'homme, que l'humanité perde toujours, mais ils ne veulent pas qu'elle gagne jamais. »

Qu'on réfléchisse sur ces textes qui sont comme des points de repère : on comprendra mieux le sens et la portée de la pétition contre la loi de trois ans. M. Durkheim, par exemple, ne saurait trouver mauvais ce petit travail d'antigène qui, faisant connaître sa religion et celle de certains de ses collègues, éclairera celle de nos lecteurs.

Percin

De M. E. Judet dans l'*Eclair* :

Le généralissime de la délation se console mal d'être lâché par Godard, Peigné, Pédoya et Rouvray. Le voilà *seul spécialiste militaire* offrant comme modèle l'organisation de la Commune. Son armée a peu brûlé en 1871 : je l'ai fait observer au fanatique Percin. Il prétend que cette question historique ne relève pas de moi, qui n'ai pas fait la guerre de 1870. Cela dispense de répondre. La réplique vaut la thèse qui est bouffonne. Quand un général parfera stratégie ou tactique, on lui demandera s'il était à Austerlitz.

Eux et nous

De la *Libre Parole* :

Le Reichstag s'est ajourné au 20 novembre, ayant donné à l'Allemagne une armée de 865 000 hommes et ayant imposé au peuple allemand 2 milliards ½ d'impôts. Seuls, les Alsaciens-Lorrains et les Polonais ont, avec les socialistes, refusé de sanctionner ces mesures. Tous les autres membres du Reichstag, dans un élan unanime dont on ne peut méconnaître la grandeur, ont adopté les propositions du gouvernement, encore qu'ils les sachent parfaitement impopulaires.

Pendant ce temps, nous bavardons. M. Jaurès demandait, l'autre jour, à M. Barthou d'imiter le Reichstag, qui avait lié les deux questions de l'augmentation des effectifs et des ressources financières. Ne pourrait-il être répondu à M. Jaurès que ses amis et lui devraient s'inspirer de l'exemple donné par le Reichstag au cours de cette discussion ? En vérité, M. Jaurès est-il seul à ne pas comprendre que ses bavardages commencent d'exaspérer l'opinion publique tout entière, et le mot « bavardage » est bien doux lorsqu'il s'agit de qualifier des divagations ou des provocations ! Divagations, ce contre-projet réduisant le service de six mois dans le temps où tous les hommes de bon sens se demandent uniquement de quel laps de temps doit être accrue la durée actuelle du service. Provocations, ces déclamations dont l'unique but est le sabotage de la défense nationale.

Hélas ! M. Jaurès fait école. La Chambre a exécuté hier les contre-projets Augagneur et Painlevé. La majorité est ferme et disciplinée. Mais le nombre des voix obtenues par l'un et par l'autre, s'il ne compromet nullement le vote final, révèle de manière attristante l'étendue du mal causé à la France par les bavards et par les égoïstes. Aujourd'hui, et jours suivants, il va falloir gaspiller le temps trop court dont la Chambre dispose pour écouter les sornettes de MM. Thalamas, Pasqual, Pédoya, André Hesse, improvisés stratèges émérites ! Et il faudra encore faire justice du contre-projet de MM. Messimy et Paul-Boncour, qui ajourne la difficulté au lieu de la résoudre, mais qui, précisément, parce qu'il constitue une échappatoire, réduit la phobie des responsabilités que l'on constate si généralement chez les parlementaires.

Au Reichstag, on a parlé sobrement et on a voté. Chez nous, on parle toujours et on ne vote pas ! Pourtant, la menace allemande est devenue une réalité : la loi est votée, les crédits sont ouverts. Qui peut nier que l'Allemagne doive être fortement tentée de se servir de l'arme qu'elle vient de forger, si, du moins, nous ne lui opposons, très vite, des forces suffisantes pour briser son élan ?

Nos Universités catholiques

et l'enseignement supérieur des jeunes filles

Hier a eu lieu, à Angers, l'assemblée annuelle des évêques protecteurs de l'Université catholique de l'Ouest.

Ayant répondu nombreux à l'appel de son chancelier, S. G. Mgr Rumeau, ils ont eu plaisir à constater la prospérité croissante de leur Institut régional, qui compte actuellement 250 élèves et se développe sans cesse, malgré l'extrême modicité de ses ressources, grâce au désintéressement du corps professoral et à l'appui des catholiques, trop peu nombreux encore, qui comprennent cette grande œuvre et secondent généreusement les efforts de leurs évêques pour la soutenir.

Facultés, écoles supérieures d'agriculture et de commerce, école Freppel, conférences littéraires de l'Ouest, toutes les parties ou extensions de cette Université rivalisent, en effet, de vitalité et de succès.

Il existe aussi à Angers, depuis trois ans, comme extension de l'Université catholique, une école supérieure de jeunes filles, dite *école Freppel*, avec préparation aux mêmes diplômes, exactement : licence ès lettres, licence ès sciences, professorat des écoles normales, baccalauréat. Elle n'en est plus à compter ses succès, et le nombre de ses élèves est de 50, auxquelles il faut ajouter une trentaine d'auditrices libres suivant seulement certains cours.

Cette école a un internat des mieux organisés dans l'ancien couvent de la Retraite, en milieu d'un superbe parc. Elle est patronnée par les évêques protecteurs de l'Université catholique auxquels se sont joints pour cette fondation ceux de Vannes et de Quimper.

Echos religieux

A Saint-Affrique

Les samedi et dimanche 12 et 13 juillet, auront lieu à Saint-Affrique la consécration de la nouvelle cathédrale et le couronnement de la statue de Notre-Dame de Miséricorde.

La consécration sera faite par Mgr Mignot, archevêque métropolitain d'Albi ; le couronnement, par Mgr de Ligonnès, évêque de Rodez. En même temps que la cathédrale, beau monument d'art gothique avec clocher de 78 mètres, — œuvre de M. Pons, architecte départemental — sera consacré un nouveau maître-autel en pierre blanche et marbre de Carrare, élevé d'après les plans de M. Sainte-Marie Perrin, architecte de Fourvière.

A ta couronne d'or, fondue par la maison Armand Caillat de Lyon, sont fixés près de quatre cents bijoux ou pierres précieuses données généreusement par la population de Saint-Affrique.

Un certain nombre d'évêques de la région et de prélats assisteront à ces cérémonies. Plusieurs y prendront la parole.

A cette occasion, de grandes fêtes et réjouissances publiques sont préparées, avec l'agrément de l'autorité ecclésiastique, par un Comité d'organisation. Il y aura certainement un grand cortège historique où figurera Jeanne d'Arc avec costumes de l'époque, fournis par la maison Roize, de Marseille, en confectionnés par les dames de Saint-Affrique.

Enfin, le Comité s'est assuré le concours d'aviateurs connus qui donneront une séance le dimanche 13, au soir, après la cérémonie du couronnement. Cette cérémonie aura lieu dans le vaste préau du collège Saint-Gabriel, où 30 000 spectateurs pourront assister. La Compagnie du Midi organise des trains spéciaux pour les deux journées. (C. P.)

Noces de diamant sacerdotales

Jeudi, M. le chanoine Barbier, ancien curé-doyen de Sellières (Jura), chanoine honoraire de Saint-Claude, vicaire général honoraire de Mgr Monnier, évêque de Troyes, a célébré le 60e anniversaire de son ordination sacerdotale.

Avec une vigueur peu commune, le vénérable jubilaire a chanté la grand'messe en présence de Mgr Monnier et du Révérendissime Abbé Dom Gréa. Une trentaine de prêtres et de nombreux fidèles assistaient à la cérémonie.

Mgr l'évêque de Troyes, en un discours ému, chanta la grandeur du sacerdoce et loua éloquemment le vénérable jubilaire.

Une journée de prières et d'études à Toulon

Les trois Cercles d'études de Toulon viennent de se réunir en une journée de prière et d'étude.

Cette journée commença par l'heure sainte. L'adoration nocturne suivit, groupant une vingtaine de jeunes gens ; elle fut terminée par la messe de communion générale avec allocution par M. le chanoine Chaix, directeur diocésain des œuvres, messe à laquelle assistaient les membres des divers Cercles d'études et du Cercle catholique d'ouvriers.

Deux séances d'études délièrent de nombreux auditeurs, civils et militaires, avec le récit de ce qui se passe dans ces divers groupes d'action religieuse et sociale. Au repas en commun, toasts nombreux et chaleureux.

Aux vêpres, solide instruction de M. Bonifay, vicaire à Ollioules.

A la séance de clôture, une belle conférence de M. Adrien Arène, avocat à Marseille, membre de la Fédération des Alpes et de Provence, exposa ce que doit être « l'action des catholiques ». M. le directeur des œuvres tira les conclusions qui se dégageaient de cette consolante journée.

VIENT DE PARAITRE

Où allons-nous?

par l'abbé Th. MOREUX

Un vol. de 112 pages, 100 illustrations. *Bibliothèque pour tous : collection scientifique*. Broché, 1 franc ; port, 0 fr. 20. Relié, 1 fr. 50 ; port, 0 fr. 30.

D'où venons-nous? — Qui sommes-nous? M. l'abbé Moreux nous a démontré, dans ces deux premiers volumes, que ce que la Science nous dit sur nos origines mêmes se réduit, en somme, à fort peu de chose. *Où sommes-nous?* L'Astronomie, dont le savant abbé nous a admirablement dévoilé les mystères dans un troisième fascicule, peut nous révéler notre situation relative au milieu de l'univers visible, mais son impuissance est manifeste quand nous lui demandons des précisions. Encore moins nous dira-t-elle *Où nous allons!*

Tombons-nous en ligne droite, en bien, par des spires à courbures infiniment faibles, sommes-nous précipités vers les confins de l'univers pour y aller grossir ces amas d'étoiles évoluant avec une lenteur majestueuse dans l'insondable espace? Et cette Terre que nous habitons, va-t-elle mourir de froid, absorber régulièrement son atmosphère, et ainsi menacer l'humanité d'une asphyxie lente qui, peu à peu, rendra impossible l'existence des êtres vivants? Ou bien, dans sa course vertigineuse à travers l'éther glacé, ne va-t-elle pas rencontrer quelque bolide éteint ou enflammé: comète, planète, soleil noir ou étincelant? Et, dans cette hypothèse nouvelle, fournaise ardente, ne deviendra-t-elle pas ses enfants, comme l'antique et fabuleux Jupiter?... M. l'abbé Moreux, avec cette clarté d'exposition et cet agrément littéraire qui rendent si aimable sa science de vrai spécialiste, avec ce talent de vulgarisateur, conséquence d'une longue pratique, qui sait mettre à la portée des moins initiés les résultats acquis de l'astronomie, précise, autant que faire se peut, la réponse à donner à la question: *Où allons-nous?* D'absolue certitude, nous ne pouvons sans doute en avoir; restent les hypothèses les plus vraisemblables. Que propose la Science sur l'avenir de la Terre? Les points d'interrogation demeurent nombreux, et la science humaine nous effraye par son silence et ses hésitations en face de tant de problèmes angoissants. Elle ne peut, en tout cas, et c'est la conclusion du savant et toujours agréable auteur, en aucune façon contredire nos croyances religieuses assises sur des bases plus solides, ni détruire notre foi invincible en Celui qui a daigné parler aux hommes par ses miracles, par sa révélation, par son Evangile.

D'où venons-nous? (1 vol.) — *Qui sommes-nous?* (1 vol.) — Où sommes-nous? (1 vol.) — *Où allons-nous?*

Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Indulg. 7 ans et 7 quarant., applic. aux défts)

Mme Vve Jules Coumoul, 76 ans, à Menda, très dévouée à toutes les œuvres catholiques de la ville. — M. Hardy-Petit, libraire, ancien trésorier de la Conférence Saint-Vincent de Paul, fidèle abonné, 71 ans, à Nouzon (Ardennes). — M. Henry Bénard, fidèle abonné, à Dinan. — M. le chanoine J. Desmartis, ancien supérieur de la maîtrise, doyen du Chapitre de Viviers, 89 ans. — Mme la vicomtesse F. de Bigorie, à Moncontour (Côtes-du-Nord).

Le R. P. Jacques Bund, procureur général de la Congrégation des Sacrés-Cœurs (Picpus), à Rome, consulteur de la S. C. de l'Index, décédé à Fribourg, le 28 juin, à l'âge de 60 ans.

RECOMMANDATIONS

On recommande : Une mère de famille, veuve, très éprouvée de santé. — Deux personnes malades. — Une intention très importante.

Informations du soir

Dans les Balkans

Les pertes

Uskub, 1er juillet. — Un train sanitaire amenant une centaine de blessés des derniers combats vient d'arriver.

Il y aurait en 30 tués sur le Vardar.

Un contre-torpilleur grec attaqué par les Bulgares

Athènes, 1er juillet. — Le capitaine du contre-torpilleur *Lion* télégraphie au ministre de la Marine qu'en longeant la côte, comme il opérait une reconnaissance près d'Eleuthère, il a été attaqué par des Bulgares. Il a riposté par un feu nourri et les Bulgares ont été dispersés.

A 9 h. 30, le ministre de Bulgarie s'est rendu auprès de M. Venizelos pour protester contre l'attaque effectuée contre les Bulgares à Pangheion et à Eleuthère.

M. Venizelos a répondu qu'il était étonné d'une pareille démarche de la part du gouvernement bulgare qui, voulant à tout prix la guerre, n'assume pas la responsabilité de ces actes au moment où les troupes bulgares ont commencé leurs attaques sur le front par centaines.

Les Bulgares de Salonique sont désarmés par les troupes grecques

Athènes, 1er juillet. — Deux heures et demie après l'expiration du délai fixé dans la lettre du général Call